



Couleurs standard

Madreperla S.p.A garantit que toutes les plaques produites sous la marque Setacryl®, d'une épaisseur de 3 mm à 25 mm, conservent pratiquement toutes leurs caractéristiques après 10 ans d'exposition aux intempéries.

La garantie couvre :

- Solidité de la couleur
- Module d'élasticité
- Résistance à la traction

Veuillez consulter l'annexe pour plus d'informations.

Attention : Cette garantie ne couvre pas les gammes suivantes, car en raison des pigments utilisés les plaques ne sont pas adaptées à une application en extérieur : Metallic, Stone, Nacré, Iridis, Iridé, Galaxy. Veuillez noter que notre gamme Metallic IRO n'est pas non plus couverte par cette garantie de 10 ans.

1. La garantie de 10 ans est valable à compter de la date de livraison des plaques au client, attestée par la facture commerciale et expire automatiquement en cas de désinstallation, de destruction volontaire ou d'endommagement des plaques.

2. La garantie couvre la qualité des plaques telles que livrées :

- a) Les plaques doivent être stockées et transportées de manière appropriée avant la fabrication et l'installation.
- b) La garantie ne couvre aucune défaillance causée par une fabrication et une installation de mauvaise qualité.
- c) La garantie ne couvre pas les dommages causés par l'utilisation de liquides de nettoyage, d'agents chimiques, mastics et éléments décoratifs inadaptés.

Le client doit connaître les instructions concernant le stockage, le nettoyage et le post-usinage corrects des plaques

Cette garantie n'est pas opérationnelle si :

- a) l'application prévoit un contact des plaques avec des produits agressifs pour le PMMA
- b) Les plaques ont été installées dans des environnements pollués ou corrosifs.
- c) Les plaques ont subi des procédures de post-usinage inadaptées au matériau et non adéquat pour l'application.

3. Madreperla S.p.A doit être informée immédiatement de toute réclamation.

- a) Le client doit nous présenter la facture de vente, qui doit comprendre :
le nom et l'adresse de l'utilisateur, la date d'achat, le nom complet du produit et la quantité
- b) La réclamation doit parvenir par écrit pendant la période de validité de la garantie et au plus tard que 30 jours.
- c) Il faut nous offrir la possibilité d'examiner sur place le défaut et ses causes possibles.

Cette garantie se limite à la substitution du matériel réclamé. Tous autres frais, comme la fabrication, l'installation, le contrôle ou autre sont exclus. La garantie est limitée au remplacement gratuit des plaques.

Les échantillons utilisés pour les tests doivent avoir des surfaces et des bords propres et lisses, l'épaisseur doit être adéquate à la norme utilisée et ils ne doivent pas avoir été thermoformés ou exposés à l'action de produits chimiques nocifs (conformément aux spécifications ci-dessus).

Annexe:

1. Solidité des couleurs

Toutes les variétés et versions de plaques Setacryl® colorées (y compris celles de couleur opale et transparente) peuvent subir un certain degré de changement au cours de 10 ans d'exposition externe. Madreperla S.p.A garanti que ces variations sont si faibles qu'elles ne sont pas perceptibles sous l'observation normale d'un observateur occasionnel au niveau de la rue.

2. Module élastique

Le module élastique (rigidité) des plaques Setacryl® restera sensiblement inchangé au cours des 10 années. La valeur est mesurée selon la norme ISO 178 sur des échantillons conditionnés à 23 °C et à 50 % d'humidité relative.

Le min. la valeur garantie après 10 ans est de 2500MPa.

3. Résistance à la traction

La résistance à la traction des plaques Setacryl® ne subira pas de changements substantiels au cours des 10 années. Elle est mesurée selon la norme ISO 527 sur des échantillons conditionnés à 23°C et à 50% d'humidité relative.

Le min. la valeur garantie après 10 ans est de 50MPa.

Le client peut demander les informations et documents pertinents auprès de nos bureaux techniques et commerciaux et de nos distributeurs agréés.